

Foire aux questions covid-19 et déconfinement : transports scolaires

Est-ce que les transports scolaires sont remis en service à compter du 11 mai ?

Ecoles primaires (regroupement pédagogique et école Thairy) : pas de regroupement pédagogique Jonzier-Savigny et pas de desserte de l'école de Thairy jusqu'à nouvel ordre.

Collèges : le transport scolaire pour les collégiens (classes de 6ème et 5ème uniquement) est remis en service à partir du lundi 18 mai. Pour les autres classes, nous sommes en attente des directives pour organiser le transport.

Lycées : nous sommes en attente des directives du Gouvernement pour organiser le transport.

Quelles sont les bons gestes pour prendre le car scolaire ?

Le port du masque est OBLIGATOIRE pour les collégiens dès l'âge de 11 ans (obligation nationale fixée par décret). Le non-respect du port du masque est passible d'une amende de 135€ et le conducteur peut refuser l'accès au service.

Le masque est obligatoire dès l'attente à l'arrêt de transports scolaires ou publics car les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties.

Les masques ne sont pas fournis par le conducteur, vous devez vous en procurer dans les points de vente autorisés (supermarchés, pharmacies,..) et ils doivent être jetés dans les poubelles et non laissés dans les cars.

Il est demandé aux élèves de respecter les distances de sécurité à bord et de s'asseoir sur les sièges non condamnés (par un autocollant ou autre dispositif)

Le lavage des mains se fera systématiquement à la sortie des établissements. Il est demandé que vos enfants en fassent de même avant d'aller à l'arrêt le matin.

Comment sont nettoyés les cars scolaires ?

Les cars scolaires sont nettoyés (poste conducteur et partie passagers) une fois par jour aux produits désinfectants (bactéricide, fongicide, actif coronavirus).

Est-il prévu un remboursement de l'abonnement scolaire 2019-2020 pour les semaines sans service ?

Les transports scolaires sont arrêtés depuis le lundi 16 mars et devraient reprendre progressivement à compter du 11 mai, selon les niveaux.

Le prix d'un abonnement annuel varie de 40€ pour le QF le plus faible, à 207€ pour le QF le plus élevé.

Quel est le coût du service supporté par les familles ?

Le coût réel est évalué à environ 900€ par élève. Seulement, les familles ne supportent que 4,5% du coût réel du service pour le QF le plus faible et va jusqu'à 23% pour le QF le plus élevé du coût réel du service.

En conséquence, au regard du coût réel du service supporté par les familles et du prorata pour la période d'absence de service, il n'est pas envisageable de mettre en place un remboursement.